DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Rapport de présentation

I – Le contexte

Zone euro : La reprise se consolide

La croissance en zone euro se consolide. Elle accélère depuis fin 2016, dépassant au T2 2017 son niveau moyen observé entre 1995 et 2008 (+ 2,2% en GA). Désormais les 19 pays de la zone euro profitent de l'amélioration conjoncturelle, affichant tous une croissance positive comprise entre 0,3% (Portugal) et 1,5% (Pays-Bas). Parmi les 4 grands pays de la zone euro, l'Espagne (+ 0,9% T/T) et l'Allemagne (+ 0,6% T/T) demeurent en tête tandis que la France (+ 0,5% T/T) et l'Italie (+ 0,3% T/T) affichent une croissance plus modérée mais néanmoins régulière depuis 3 trimestres :

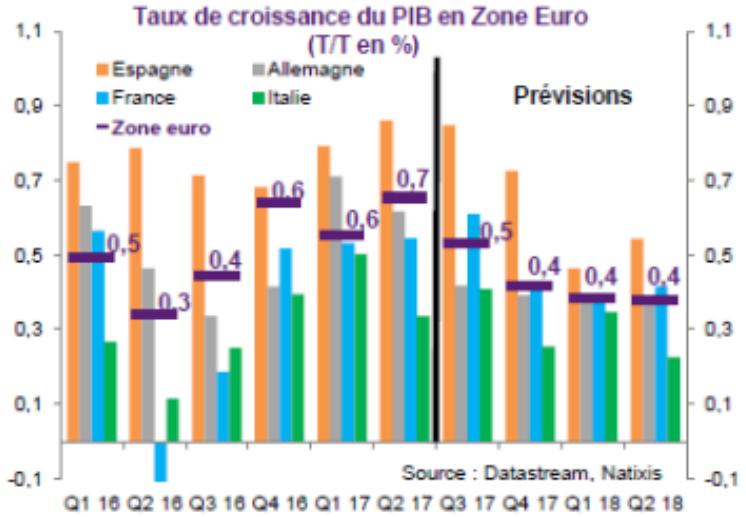

Zone euro en 2017 : une croissance modérée

En 2017, la zone euro a jusqu'ici bénéficié de l'accélération du commerce mondial, d'une inflation encore relativement faible, et d'une politique monétaire toujours accommodante facilitant l'accès au crédit. Cependant, le retour de l'inflation, attendu à 1,4 % en moyenne en 2018 devrait finir par peser sur la croissance l'an prochain.

Bien que bénéficiant de l'environnement international porteur, la zone euro profite d'une croissance davantage portée par des facteurs domestiques : bonne dynamique du marché du travail, consommation et cycle d'investissement des entreprises (+ 0,9% T/T au T2 2017).

En 2018 la croissance pourrait s'affaiblir lentement pour atteindre + 1,7% en moyenne, à mesure que les facteurs qui soutiennent jusqu'ici l'activité, se dissiperont. A mesure que le chômage rejoindra son niveau structurel, la croissance devrait s'affaiblir, rejoignant son niveau potentiel.

Dès lors, seules des réformes structurelles et des mesures stimulant l'investissement productif permettant l'accroissement de ce potentiel pourraient permettre d'enrichir la croissance à long terme.

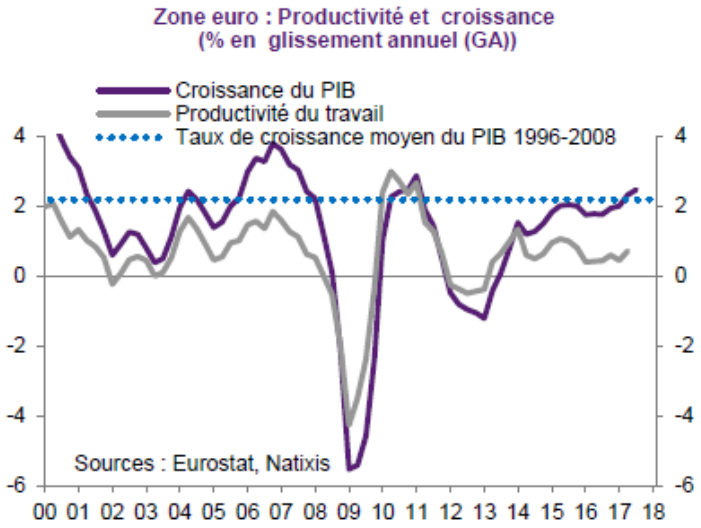

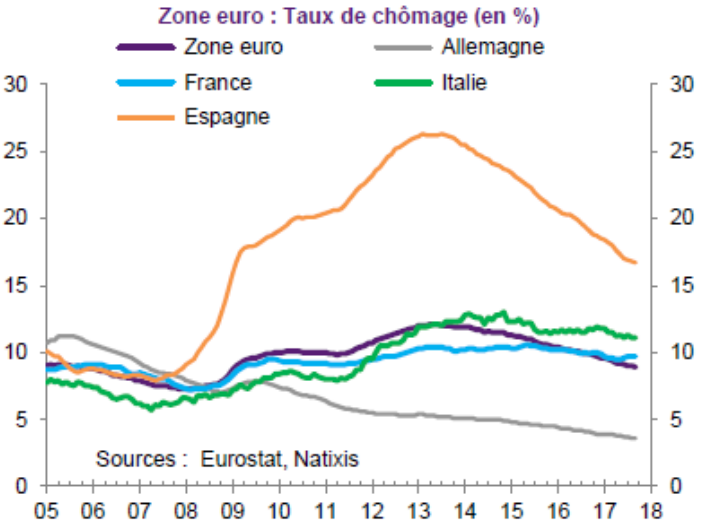

France : une croissance au-delà du potentiel

Au T3 2017, la croissance a maintenu son rythme modéré de + 0,5% T/T, s'inscrivant dans le prolongement des 3 trimestres précédents, la croissance oscillant entre 0,5% et 0,6% T/T depuis fin 2016. Cette dynamique est principalement le fait de la consommation privée, moteur traditionnel de la croissance française. En revanche, les investissements ont continué de décélérer pour le second trimestre consécutif en raison du ralentissement des investissements des ménages comme de celui des entreprises.

France : retour progressif de l'inflation

A l'instar de la zone euro, la croissance française continue de bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation.

En dépit d'un ralentissement de mai à juillet 2017, l'inflation poursuit sa remontée progressive portée par le rebond des prix du pétrole mais qui demeure modéré et ne pèse que faiblement sur le pouvoir d'achat. L'inflation devrait légèrement diminuer début 2018 en raison d'un effet de base avant de poursuivre sa progression. En moyenne elle atteindrait 1,3% en 2018.

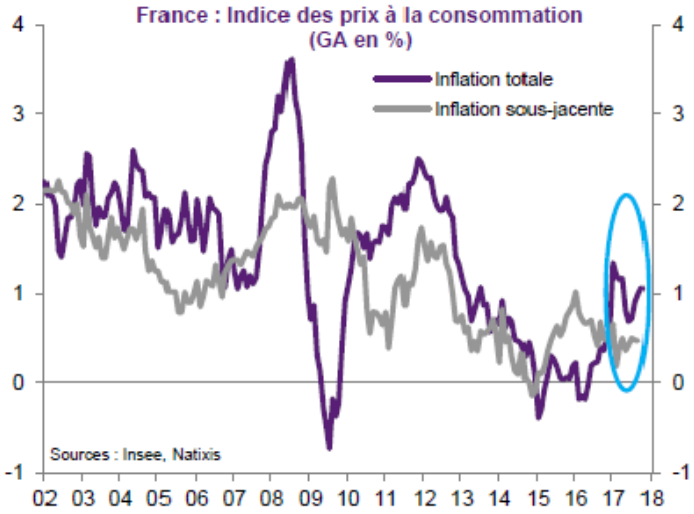

Après s'être fortement apprécié passant de 1,05 fin 2016 à 1,19 en septembre 2017, le taux de change euros/dollars devrait repartir légèrement à la baisse avant de renouer avec son niveau actuel, défavorable à la compétitivité des entreprises françaises. Néanmoins, à l'instar des pays de la zone euro, la France bénéficie de la reprise du commerce international. Pour autant le déficit commercial devrait continuer de se creuser car les importations demeurent plus dynamiques que les exportations, la production domestique peinant à répondre à l'augmentation de la demande totale.

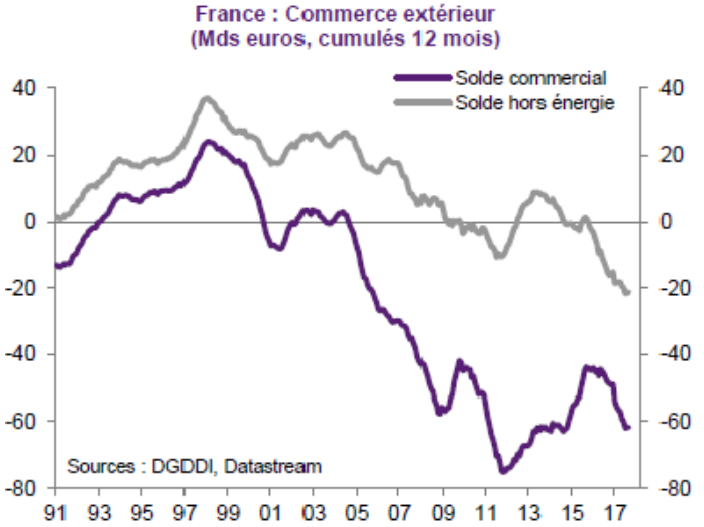

France : Maintien de bonnes conditions de crédits

Après avoir été assouplies mi-2016, les conditions d'octroi de crédit se sont très légèrement resserrées pour les entreprises comme pour les ménages en 2017, les taux d'intérêt des crédits au logement remontant légèrement.

Bénéficiant toujours de conditions de financement favorables (faiblesse des taux d'intérêt, réduction d'impôt du régime Pinel, prêts à taux zéro) en dépit de la légère remontée des taux d'intérêt, la demande de crédit des ménages pour l'habitat a connu une forte accélération au premier semestre, ralentissant au T3 en raison notamment des moindres renégociations. A contrario, la demande de crédit des entreprises a poursuivi son accélération au T3.

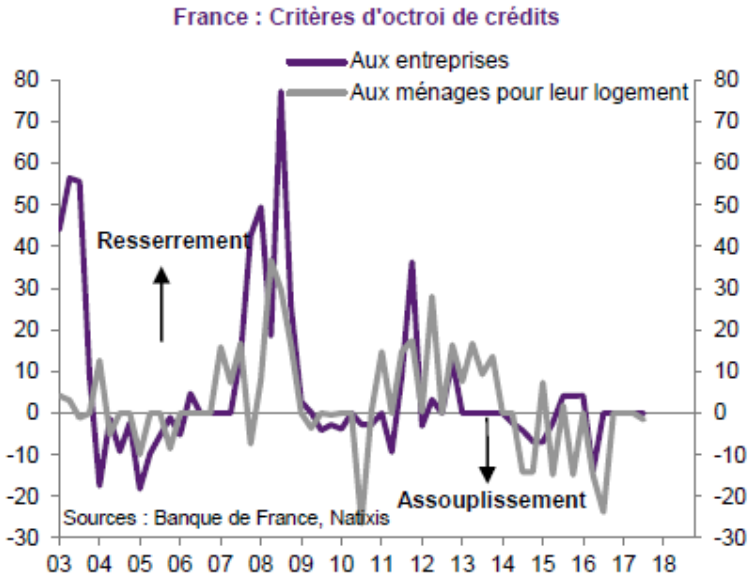

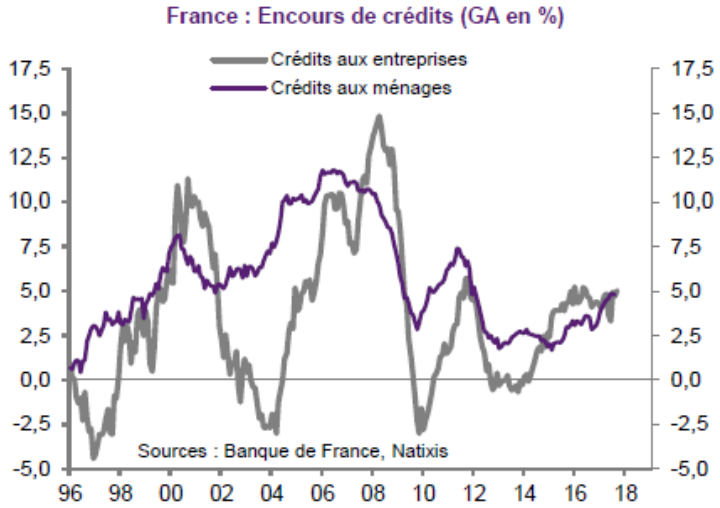

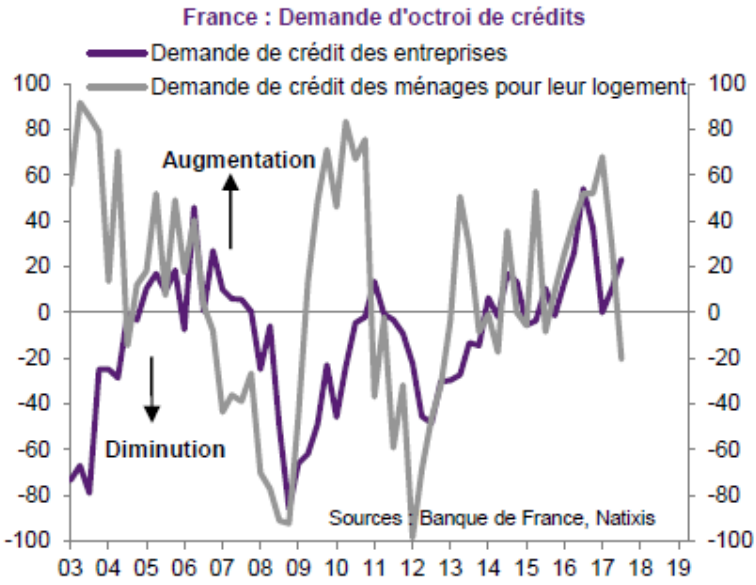

France : une lente consolidation budgétaire

Le premier projet de loi de finances du quinquennat du nouveau gouvernement réaffirme la volonté de respecter les engagements européens en matière de finances publiques en abaissant le déficit public en dessous du seuil de 3% du PIB à - 2,9% en 2017.

Plus généralement, le gouvernement s'est fixé comme objectifs entre 2018 et 2022 de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques de 3 points de PIB et le taux des prélèvements obligatoires d'un point de PIB afin d'abaisser le déficit public de 2 points de PIB et la dette de 5 points de PIB.

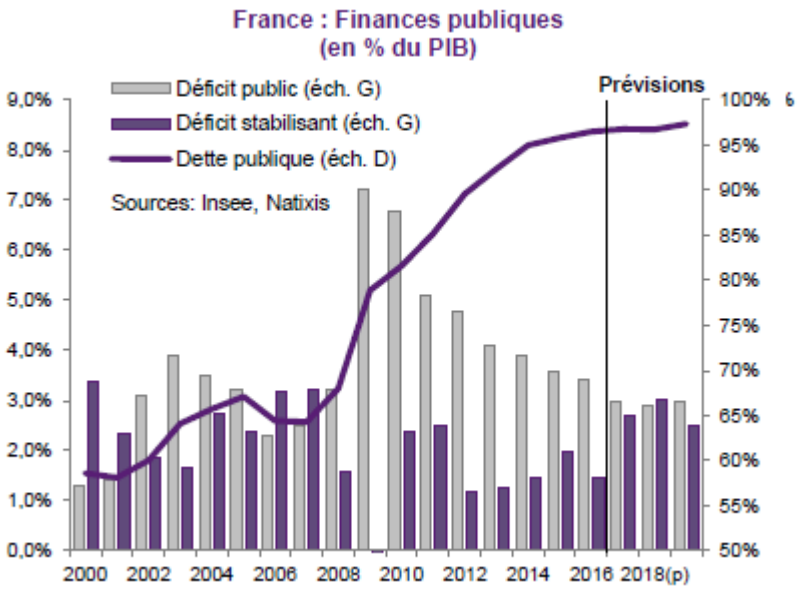

Principaux agrégats de finances publiques

En points de PIB	2014	2015	2016	2017	2018
Capacité de financement des administrations publiques	-3,9	-3,6	-3,4	-3,0	-2,9
Soldes structurel des administrations publiques	-2,0	-1,7	-2,5	-2,2	-2,1
Etat	-3,5	-3,4	-3,3	-3,2	-3,4
Organismes d'administration centrale	0,1	0,0	-0,1	-0,1	0,0
Collectivités locales	-0,2	0,0	0,1	0,1	0,1
Administrations de sécurité sociale	-0,4	-0,3	-0,1	0,2	0,5
Dette des administrations publiques	94,8	95,6	96,4	96,8	96,8
Taux de Prélèvements obligatoires	44,6	44,4	44,4	44,6	44,0
Ratio de dépense publique	57,1	56,7	56,4	54,7	53,8

Le solde des administrations publiques peut différer de la somme des soldes des sous-secteurs du fait des arrondis (au plus 0,1point)

Sources : PLF 2018, Natixis.

Principales mesures relatives aux collectivités locales

Plus que le projet de loi de finances pour 2018, c'est probablement le projet de loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022 (PLPFP) qui marque de son empreinte les premières propositions budgétaires décisives pour les collectivités locales du nouveau quinquennat.

A l'accoutumée de ces dernières années, le PLF 2018 distille son lot d'ajustements ou de mesures correctives à caractère le plus souvent technique. Il en est ainsi de la péréquation et de son financement qui nécessite au passage l'élargissement des variables d'ajustement. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) du bloc communal mise en oeuvre en 2011 pour compenser intégralement et de façon pérenne la suppression de la taxe professionnelle en fera désormais partie.

A ces mesures « ordinaires » viennent aussi s'ajouter deux dispositions qui peuvent être considérées comme majeures. L'une, même si elle avait été déjà annoncée, touche la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des redevables et la confirmation de la compensation intégrale des dégrèvements par l'Etat. L'autre, concerne le remplacement des mesures de réduction de la DGF pratiquée ces dernières années au titre de la contribution des collectivités locales au déficit public par un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales.

Le législateur leur demande, en effet, de porter largement le désendettement public du quinquennat. A terme, l'objectif est de réaliser 13 milliards € d'économies pour ramener la dette des collectivités à 5,4 points de PIB en 2022 au lieu de 8,6 points en 2017.

Les collectivités locales les plus importantes devront ainsi dégager 0,8 point de PIB (0,1 aujourd'hui) d'excédent budgétaire en 2022 (soit 21,4 milliards €). Pour atteindre cet objectif, leurs dépenses de fonctionnement devront baisser de 1,1 point de PIB sur l'ensemble du quinquennat et leurs besoins de financement diminuer.

L'endettement est aussi placé sous surveillance rapprochée puisqu'une nouvelle règle prudentielle institue à partir de 2019 un suivi spécifique du ratio d'endettement des collectivités.

Parallèlement, les collectivités devraient bénéficier à hauteur de 10 milliards - sur un total de 57 - du grand plan d'investissement lancé par le gouvernement en septembre 2017 et articulé autour de quatre priorités : la transition écologique, les compétences et l'emploi, l'innovation et la compétitivité et enfin l'Etat à l'ère du numérique.

Dans un contexte caractérisé par la très forte sollicitation des collectivités au redressement des finances publiques, le budget 2018 proposé est construit autour de cinq axes directeurs : convergence vers un résultat de fonctionnement positif, Projets d'investissements structurants, baisse globale de la fiscalité, aide aux communes membres et prise en compte du projet THD.

II – Les finances de la Communauté de Communes en 2017

1. La section de fonctionnement du budget principal

1.1 Le résultat de fonctionnement 2017 : En hausse

1.2 A 2 313 031.91 €, le résultat de fonctionnement 2017 est en augmentation par rapport à 2016 qui s'explique notamment par une maitrise des dépenses de fonctionnement, des charges courantes, et des recettes non prévues :

- des dépenses maitrisées :

1. Charges à caractère général : économie sur les frais de gardiennage de la piscine (20 000 €), fusion des contrats téléphoniques, économie sur les prestations de services (80 000 €) grâce au passage en régie de la collecte des ordures ménagères sur le territoire de l'ex CCMVS.

2. Prélèvement du FPIC inférieur de 45 057 € à ce qui avait été prévu au budget (170 000 €).

3. Charges de gestions courantes : économie de 34 562 € sur la subvention d'équilibre versée au budget pépinière (63 162 € prévu) qui s'explique par le fait que la pépinière a été remplie à 90% cette année. Economie sur la subvention versée au budget CIAS (22 000 €), du fait qu'il n'y a pas eu d'aide ponctuelle en 2017.

- des recettes non inscrites au budget car non certaines ou non connues au moment du vote :

1. Vente de marchandises : la régie des bacs à ordures ménagères a connu une très bonne année 2017, l'opération poules et poulaillers a été un franc succès et les vente de bacs et composteurs ont grimpé en flèche pour atteindre 7 926 € de recettes soit 6 394 € de plus qu'en 2016.

2. Redevance et droits des services à caractère social : augmentation des recettes de 17 600 € par rapport à 2016, à mettre en corrélation avec l'extension du multi accueil qui peut désormais accueillir plus d'enfants.

3. Fiscalité : la fiscalité professionnel, une augmentation de la TASCOM et des IFER qui génère un surplus de recette de 14 298 €.

4. Participation autres organismes : une forte augmentation en 2017 par rapport à 2016 (+ 160 000 €), en partie en provenance de la subvention perçue pour l'aire d'accueil des gens du voyage (29 800 €),

des liquidatifs des contrats de services CAF/MSA, et du contrat enfance jeunesse, des années antérieures.

1.3 Dépenses d'exploitation : un bilan mitigé

CHAPITRE	2014	2015	2016	2017
011 Charges à caractère général	1 300 586 €	1 334 810 €	1 380 425 €	1 136 587 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 184 118 €	1 192 957 €	1 285 636 €	1 445 480 €
014 Atténuations de produits	209 487 €	403 927 €	456 999 €	3 227 844 €
65 Autres de gestion courante	1 184 461 €	994 144 €	1 024 451 €	1 129 330 €
66 Charges financières	63 829 €	61 596 €	53 009 €	15 870 €
67 Charges exceptionnelles	22 689 €	26 920 €	448 €	59 €
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	252 257 €	444 121 €	397 563 €	427 794 €
TOTAL DEPENSES	**4 217 427 €**	**4 458 476 €**	**4 598 531 €**	**7 382 964 €**

L'analyse détaillée des dépenses de fonctionnement fait ressortir les points suivants :

- le chapitre 011, charges à caractère général, forte baisse de 243 838 € par rapport au CA consolidé de 2016, Parmi les dépenses ayant fortement diminuées, les frais de gardiennage de la piscine où 20 000 € ont pu être économisés ainsi que sur les contrats de prestations de services 80 000 €. Parmi les dépenses nouvelles en 2017 ayant fortement impacté le chapitre 011, les frais d'annonce d'insertions pour le POS de Viré et pour la passation des marchés OM déchetterie de Péronne.

- les charges de personnel et frais assimilés, chapitre 012, en forte hausse de 159 844 € (+ 11,05%) : cela est principalement dû à l'embauche de deux nouveaux chauffeurs rippers ainsi que d'un gardien de déchetterie. De plus, l'année 2017 a été très marquée par les congés maladies qui ont nécessité des remplacements et qui ont donc induit un surcoût.

- le chapitre 014, atténuations de produits constituées essentiellement des attributions de compensations et du prélèvement au profit du FPIC.

- le chapitre 042 opérations d'ordre est en augmentation du fait de l'amortissement des nouveaux équipements tels que les véhicules acquis en 2016 et l'extension du multi accueil.

- le chapitre 65, autres charges de gestion courante, est en augmentation, principalement du fait de l'augmentation de la cotisation versée au SCOT (+ 19 000 €).

- les charges financières du chapitre 66 diminuent en raison du remboursement contractuel des emprunts de la CCT (Pour mémoire 331 753 €).

1.3 Recettes d'exploitation en augmentation

Les recettes de fonctionnement ont très fortement augmenté (+70,1%) en 2017.

Contrairement à 2016, 68% des recettes proviennent des Impositions et Taxes contre 75% en 2016. Cependant les dotations et participations représentent une part plus importante et atteignent en 2017 les 21% de nos recettes contre 11% en 2016.

Chap.	Libellé	CA 2016	CA 2017	variation	variation %	chap. 2017/total
13	Atténuation de charges	90 256,90	129 916,16	39 659,26	43,9%	1,6%
42	Opérations d'ordre entre section	79 418,18	83 820,24	4 402,06	5,5%	1,1%
70	Produits des services	420 356,34	483 979,82	63 623,48	15,1%	6,1%
73	Impôts et taxes	3 476 016,41	5 481 888,70	2 005 872,29	57,7%	68,7%
74	Dotations et participations	528 977,84	1 706 960,90	1 177 983,06	222,7%	21,4%
75	Autres prod. gestion courante	73 959,79	88 847,22	14 887,43	20,1%	1,1%
77	Produits exceptionnels	24 261,84	7 291,90	-16 969,94	-69,9%	0,1%
		4 693 247,30	**7 982 704,94**	3 289 457,64	70,1%	100,0%

- Chap. 013 : Indemnités journalières perçues en 2017 pour des arrêts maladie.

- Chap. 042 : Il s'agit d'une part de l'amortissement des subventions mais aussi du transfert de l'assurance dommages-ouvrage à la section d'investissement (même montant en dépenses d'investissement).

- Chap. 70 : Des montants en hausse s'expliquant par une hausse des recettes « petite enfance » suite à la réalisation de l'extension du multi accueil de Viré.

- Chap. 73 : Hausse des recettes fiscales par rapport au budgétisé (5 444 896 €) : +36 992 € au titre de rôles supplémentaires CFE / TH / FB / FNB / TASCOM et IFER 2017.

- Chap. 74 : Forte augmentation (plus de 222 %) pour 2 raisons : Le passage de notre EPCI en Fiscalité Professionnelle Unique nous fait percevoir, à la place des communes membres, la dotation de Compensation Part Salaire ce qui correspond à 691 775 €.
  A noter une forte augmentation en partie en provenance de la subvention versée pour l'aire d'accueil des gens du voyage (29 800 €) et des liquidatifs des contrats de services, CAF/MSA et du contrat enfance jeunesse, et des organismes participant au service ordures ménagères.
- Chap. 75 : Une augmentation de 20% par rapport à 2016 qui s'explique par la non prise en compte au moment du budget des recettes relatives aux fluides en provenance de l'aire d'accueil des gens du voyage.

- Chap. 77 : Légère baisse s'expliquant principalement par l'absence de cession d'immobilisation en 2017.

1.3.1 Les produits des services

En hausse de 15,1 % (+63 623 €) par rapport à 2016, ils sont composés de :

- la redevance spéciale d'enlèvement des ordures
- les droits d'entrées à l'espace aquatique intercommunal
- la facturation des dépôts effectués par les professionnels en déchetteries
- le remboursement de frais ainsi que le remboursement de mise à disposition de personnel par le budget pépinière
- les ventes de matériaux type cartons, journaux/magazines, verre, emballages plastiques, acier, ferraille, DEEE…
- les ventes à la cafétéria de l'espace aquatique intercommunal.
- les redevances à caractère sociale relative aux frais de gardes des crèches et garderies.
- du remboursement par les communes membres des frais relatifs à la gestion du SCIADS.
- les ventes dans le cadre de la régie de recettes pour les bacs, composteurs, poules et poulaillers.
- les locations des emplacements sur l'aire d'accueil des gens du voyage

1.3.2 Les impôts et taxes

En 2017, l'intercommunalité a fait l'objet d'un prélèvement de 124 943 € au profit du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Les contributions directes et autres impôts locaux

	bases 2016	Bases 2017	variation bases 2017/2016 en %	taux 2017	variation taux 2016/2017	produit attendu 2017
Taxe d'habitation	20 662 627	20 682 059	0,09%	3.54	Harmonisation des	732145
Taxe foncière (bâti)	17 805 197	17 931 399	0,71%	1.03	taux	184 693
Taxe foncière (non bâti)	1 630 425	1 637 596	0,44%	4.93		80 733
Cotisation foncière entreprises	7 244 186	7 964 247	9,94%	24,48	lissage sur 6 ans	1 949 648
TAFNB	45 524	46 396	1,92%	36,36		16 870
total	47 387 959	48 261 697	1,84%			2 947 219

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

TEOM	montant	var. année n/n-1
Exercice 2016	1 620 635	
Exercice 2017	1 632 643	0,74%

TEOM, évolution depuis 2016

La taxe de séjour

En 2017, la collecte est constante par rapport à 2016.

Les sommes sont grevées d'affectation spéciale et entièrement destinées à des actions de promotion touristique.

En 2017, les dépenses financées au titre de la taxe de séjour ont été les suivantes : cotisations à des organismes ayant pour objet le développement du tourisme, frais d'entretien des balades vertes, festival « Détours en Tournugeois » (subvention de 15 000 € à l'association Le Galpon), remboursement des salaires des agents mis à disposition pour les sites de Brancion et La Truchère 5 367 €, valorisation de la halte fluviale de LA TRUCHERE 21 147 €, participation pour le salon de la gastronomie à Lyon 15 000 €, Projet balades verte de PLOTTES 7 994 €, impression de l'envolée culturelle 7 200 €.

1.3.3 Les dotations et participations

	2016 en €	2017 en €	2017 - 2016 en €	2017/2016 %	% total 2017
Dotation d'interco	17 311,00	830 782,47	813 471,47	4699,2%	48,7%
Participations-Soutiens	468 994,00	732 822,00	263 828,00	56,3%	43,0%
Compensations	43 645,00	141 975,00	98 330,00	225,3%	8,3%
	529 950,00	1 705 579,47	1 175 629,47	221,8%	100,0%

En 2017 notre EPCI s'est vu attribuer la dotation de compensation part salaire jusqu'alors perçue par les communes membres pour un montant de 691 775 €. De plus l'EPCI, a reçu la dotation intercommunalité pour un montant de 87 755 € ainsi que la Dotation Globale de Décentralisation 48 130 €.

1.3.4 Les autres produits de gestion courante

Ils sont constitués des loyers versés par l'association Maison de Santé du Tournugeois en 2017 (46 335 € HT), des loyers versés par les locataires de la maison Berry et de la maison Lamargue rue de la Folie, des utilisations du Dojo par les associations ainsi que des consommations de fluides sur l'aire d'accueil des gens du voyage.

1.3.5 Les produits exceptionnels

On retrouve principalement ici les remboursements qui ont été effectués suite aux sinistres des points d'apports volontaires de Viré et celui de la benne à ordures Scania.

2. La section d'investissement du budget principal

Le niveau d'investissement prévu au budget n'a pas été atteint tant en dépenses qu'en recettes.

En dépense :

1. Les travaux pour le déploiement du très haut débit sur notre territoire n'ayant pas démarré, aucune contribution financière n'a donc été versée au Département en 2017 mais cette dépense a été en partie inscrite en reste à réaliser (1 912 000 € RAR pour un total de 1 996 800 €).

3. L'enveloppe de 150 000 € de fonds de concours destinée aux communes membres a été partiellement consommée (91 481 €).

4. L'acquisition d'un nouveau camion benne à ordures ménagères (compte 2182) a été différée, la dépense est inscrite en restes à réaliser pour un montant de 162 000 € TTC avec une livraison prévue en février 2018.

En recettes : l'emprunt inscrit au 1641 pour un montant de 465 000 € n'a pas été souscrit en 2017, la participation financière de la Communauté n'ayant pas été sollicitée.

2.1 Emplois d'investissement

En 2015, les dépenses d'investissement se sont réparties comme suit :

Chap.	libellé	CA 2016	CA 2017	CA 2017-CA 2016	budget 2017	CA 2017-budget 2017
001	Déficit antérieur reporté		21 313,40	21 313,40	21 313,40	0,00
041	Opérations Patrimoniales		1 968,00	1 968,00	1 968,00	0,00
40	opérations d'ordre entre sections	79 418,18	83 820,24	4 402,06	83 821,00	-0,76
16	remboursement d'emprunts	494 050,03	119 398,27	-374 651,76	122 731,00	-3 332,73
20	immobilisations incorporelles	120 479,91	35 728,76	-84 751,15	161 450,00	-125 721,24
204	subventions d'équipement versées	127 955,59	114 129,22	-13 826,37	2 329 606,00	-2 215 476,78
21	immobilisations corporelles	657 240,92	362 301,52	-294 939,40	670 117,00	-307 815,48
23	immobilisations en cours	33 194,47	41 262,80	8 068,33	124 897,00	-83 634,20
020	Dépenses imprévues		0,00	0,00	50 000,00	-50 000,00
		1 512 339,10	**779 922,21**	**-732 416,89**	**3 565 903,40**	**-2 735 981,19**

Immobilisations de l'année 2017 :

- acompte de 50 % sur les fonds de concours attribués à LA CHAPELLE SOUS BRANCION, UCHIZY et BURGY : 32 500 €

  Réalisation des fonds de concours de LACROST, SAINT-ALBAIN, OZENAY, CRUZILLE, LE VILLARS, CHARDONNAY : 81 629,22 €

- fabrication d'une plateforme d'accès à la déchetterie de Péronne : 4 080 €
- achat d'un nettoyeur haute pression, poste à souder, démarreur de batterie et taille haie thermique : 3 218,49 €
- annonce légale pour le marché ayant pour objet l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunale : 3 857.96 €
- Aménagement du parking de la maison Lamargue : 12 600 €
- Mobilier pour la micro crèche de Cruzille et le multi accueil de Viré : 5 656,77€
- Achat d'un camion bennes Nissan Cabstar pour 19 528.76 €
- Paiement d'une partie du marché d'extension du multi accueil de Viré (solde définitif en 2018): 237 975.02 €
- Acquisition de colonnes de tri semi-enterrées à destination de la ville de Tournus 25 320 € et colonnes de tri classique 18 838.85 €.

2.2 Ressources d'investissement

Le tableau ci-après les détaille par chapitre :

Chap.	libellé	CA 2016	CA 2017	CA 2017-CA 2016	budget 2017	CA 2017-budget 2017
40	opérations d'ordre entre sections	397 563,49	427 793,83	30 230,34	478 793,00	-50 999,17
10	dotations, fonds divers et réserves	67 274,30	115 551,00	48 276,70	495 540,00	-379 989,00
13	subventions d'investissement	85 901,16	20 933,28	-64 967,88	149 983,00	-129 049,72
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	2 668,80	2 668,80	465 612,00	-462 943,20
41	Opérations patrimoniales	0,00	1 968,00	1 968,00	1 968,00	0,00
		550 738,95	568 914,91	18 175,96	1 591 896,00	-1 022 981,09

- Au chapitre 040, le volume des opérations d'ordre est en augmentation de près de 30 230 €, en raison notamment des acquisitions faites en 2016 (Benne à ordures, achat de véhicules Twingo et Kangoo, diagnostic PLUI et amortissement des travaux de l'extension du multi accueil payé sur 2016).

- Concernant le chapitre 10, il s'agit du FCTVA perçu pour l'année 2017. En forte baisse par rapport au budgétisé 2017, en effet le FCTVA pour le très haut débit ne pourra être récupéré.

- Au chapitre 13, l'extension du multi accueil n'étant pas encore terminé la subvention d'équipement s'y afférent n'a pas été versée.

- Au chapitre 16, l'emprunt pour le financement du très haut débit n'a pas été souscrit en 2017

Principales recettes d'investissement de l'année 2017 :

- FCTVA : 115 551.00 €
- subvention de l'Etat pour l'élaboration du PLUI : 6 000 €
- subvention de la région Bourgogne pour la valorisation de la halte fluviale de LA TRUCHERE 6 864 €
- subvention CAF pour l'acquisition d'un logiciel pour le RAM et l'aménagement de la cuisine de la micro crèche : 3 787,7€
- subvention Département pour la création d'une aire de jeux à LACROST : 930 €
- Participation communal de la commune de LACROST pour la création d'une aire de jeux : 3 351.58 €.

3. Les soutiens financiers accordés par la Communauté de Communes

En 2017, la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois a consacré 483 911.74 €, soit 6,55 % de ses dépenses de fonctionnement au financement d'organismes extérieurs et d'actions d'intérêt communautaire. Les tableaux qui vont suivre détaillent ces soutiens financiers en distinguant selon qu'il s'agit de cotisations, subventions ou participations obligatoires.

3.1 Cotisations

En accord avec les propositions de la commission Tourisme et celles de la commission finances, le Bureau propose un montant pour 2018 s'élevant à 7 137.64 € (+5.51% par rapport à 2017).

Ce sont les suivantes :

structure	Objet	prop. 2018	cot. 2017
ATD	Assistance technique, juridique ou financière aux communes et EPCI	3 500,00	3 500,00
Féderation française de cyclotourisme	Label Territoire Vélo	796,70	398,35
ADCF	Assemblée des communautés de France	1 744,41	1 754,24
AMSL	Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité	1 096,53	1 091,54
		7 137,64	**6 744,13**

3.2 Participations obligatoires

	Prop. 2018	Particip.2017
SMET NORD EST 71	475 000,00	460 379,00
SYDESL (groupements énergie)	201,69	117,45
PETR	74 407,50	71 567,00
EPTB	7 789,00	
AILE	31 071,00	23 901,00
Pays d'Art et d'Histoire	24 802,50	25 060,50
CLEM	26 384,10	24 349,48
CECL	26 000,00	26 000,00
Syndicats GEMAPI	40 000,00	-
Association familiale du Tournugeois	210 000,00	-
	915 655,79	**631 374,43**
	45,03%	

3.3 Subventions

Seules les demandes de subventions rentrant dans le cadre règlementaire de la CCMT ont été prises en considération pour 2018

En accord avec la commission finances le Bureau propose un montant pour 2018 s'élevant à 327 392 € (+11.99% par rapport à 2017) :

CULTURE ANIMATION ET TOURISME			
structure	objet	**subv. 2018**	sub. 2017
A Fleur de Terre (jardin pédagogique Fleurville)	Amélioration des conditions d'accueil des élèves et des touristes	500,00	500,00
La Tournuscimes	Organisation d'une randonnée	3 000,00	3000,00
Le Galpon	Festival Détours en Tournugeois	15 000,00	15000,00
Asso Trail	Organisation trail des cadoles	2 500,00	4130,00
Art Patrimoine d'Ozenay	Vivre le lieu 5eme édition	500,00	500,00
Les Impromptus	Festival de musique classique du 2 Juin au 29 Juillet 2018 à Ozenay	500,00	1000,00
Véloce	Championnat de Bourgogne Franche Comté 2018 à Lugny les 2 et 3 Juin 2018	2 000,00	5000,00
	La Bourgogne Cyclo 2018	5 000,00	5000,00
	Coupe de Bourgogne Franche Comté VTT 2018 : Uchizy, Plottes et Chardonnay	1 000,00	0,00
Association Abbaye Saint-Philibert	Financement de l'étude de faisabilité pour l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO	1 250,00	1250,00
Association "La musardine"	Organisation de concerts	500,00	0,00
Association "La cordée musicale"	Organisation d'un festival de musiques (continuité Festival des Musiques Rares)	2 000,00	0,00
Association "Archets pour un espoir"	Concerts commémoratifs de la fin de la WW2	400,00	0,00
Viré Clessé	20è anniversaire de l'AOC Viré-Clessé : 14 et 15 Avril 2018	500,00	0,00
Projet Pop-up mené en collaboration entre les bibliothèques de Lugny et de Tournus	Exposition, ateliers de création, spectacles, conférence	1 600,00	0,00
Tournus Chemin d'art	Organisation de Tournus Chemin d'art	500,00	500,00
ARAC	Organisation d'une exposition	200,00	0,00
OFFICE DE TOURISME	Subvention d'équilibre	235 125,00	241380,00
	TOTAL	**272 075,00**	**277 260,00**

ACTION SOCIALE			
structure	objet	**subv. 2018**	sub. 2017
Economie Solidarité et Partage	Epicerie Sociale	33 297,00	6 337,50
AILE	Point Mobilité	5 000,00	5 000,00
RS3R	CLIC + Réseau sanitaire	4 000,00	2 000,00
Comité Accueil Entraide	Secours financier, prêts gratuits, voiturages	1 620,00	820,00
ASSAD	Services à domicile	8 000,00	-
ADMR	Services à domicile	2 400,00	-
CECL	Fête des livres	1 000,00	-
	TOTAL	**55 317,00**	**14 157,50**

III – Les orientations financières, budgétaires et organisationnelles pour l'année 2018

Pour 2018, le budget sera proposé avec une fiscalité en baisse et dans la perspective d'un résultat de fonctionnement positif. La solidarité intercommunale est maintenue et le projet THD est pris en compte avec un financement par l'emprunt.

1- POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE

La loi NOTRe crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, notamment un rapport comportant des informations sur la structure et la gestion de la dette.

L'encours consolidé de la dette, constitué en totalité de concours à taux fixe, est passé de 1 603 023.92 € au 31/12/2016 (96.49 €/habitant) à 1 465 293.74 € au 31/12/2017 (88.19 €/habitant), une baisse consécutive à l'exécution contractuelle des remboursements (137 730.18 €).

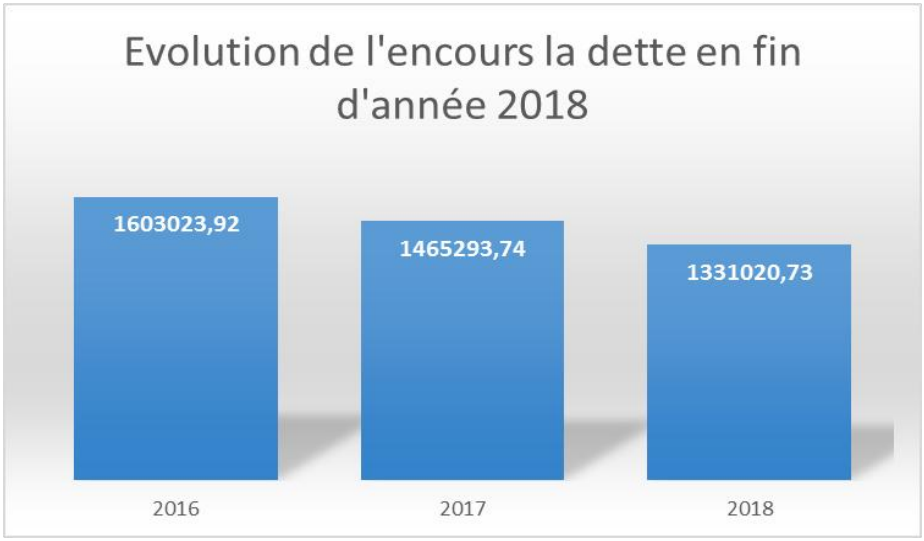

Perspective d'endettement fin 2018, sans prise compte de l'emprunt THD

L'encours prévisionnel de dette fin 2018 présenté ci-dessus est toutefois susceptible d'évoluer de façon significative par la mise en place des emprunts Très Haut Débit et (éventuellement) bâtiment communautaire.

2- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT [CAF]

La capacité d'autofinancement mesure l'aptitude de l'EPCI à rembourser ses emprunts et à financer ses investissements. Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement, hors produits de cession d'immobilisations et les charges réelles de fonctionnement.

En 2017, elle était de 2 657 006 €

	2018 prev	2017
Résultat de fonctionnement (€)	500 000	2 313 032
CAF capacité d'autofinancement (€)	600 000	2 657 006
endettement consolidé 31/12/N (€)	1 400 000	1 465 294
durée de remboursement en années	2,3	0,6

3- EVOLUTION DU REGIME FISCAL APPLICABLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois est issue d'une fusion de deux Communautés de Communes ayant fait le choix de passer en fiscalité professionnelle unique. L'intérêt de changer le régime fiscal était d'assurer d'une part aux communes une garantie de leurs ressources puisque ces dernières risquent au fil du temps de les voir diminuer suite au désengagement de l'Etat ; de financer d'autre part les transferts de charges par les attributions de compensation. Depuis le 1er janvier 2017 les statuts de la communauté de communes ont fortement évolué et de nombreux élargissements de compétence ont été effectués. Les Attributions de Compensation *provisoires* votées en février ont donc vocation à diminuer cette fin d'année 2018 car celles-ci ne tiennent pas compte de ces évolutions de compétences. En effet, La CLECT n'a pas encore rendu son rapport sur l'évaluation des transferts de charges et ressources liées à ces compétences. Pour mémoire, La CLECT à jusqu'au 1er octobre 2018 (9 mois à compter de la date de prise de compétence) pour rendre son rapport.

3.1 IMPOSITIONS MENAGES

Taxe d'habitation	3,54%
Taxe foncière sur le bâti	1,03%
Taxe foncière sur le non bâti	4,93%

La Communauté de Communes à fait le choix en 2017, d'uniformiser les taux des deux anciennes Communauté de Communes sur ceux de la CCT. L'objectif de cette uniformisation était de permettre aux communes de l'ex CCMVS d'augmenter leur taux dans les mêmes proportions afin de permettre à la Communauté de Communes de ne plus le verser les dépenses concernant le SDIS et « l'aide sociale » qui étaient des dépenses auparavant supporté par la CCMVS. Cependant, ce dispositif fiscal n'a pas permis de s'affranchir de l'ensemble des dépenses liées au le SDIS et à « l'aide sociale », en 2017 il restait un reliquat qui a été versé aux communes de l'ex CCMVS :

	Besoin de financement des communes 2017	Besoin de financement des communes 2018 (2/3 de 2017)	Besoin de financement des communes 2019 (1/3 de 2017)
BISSY LA MACONNAISE	2 493,37 €	1 645,62 €	822,81 €
BURGY	2 011,73 €	1 327,74 €	663,87 €
CHARDONNAY	1 169,45 €	771,84 €	385,92 €
CLESSE	7 774,53 €	5 131,19 €	2 565,60 €
CRUZILLE	6 474,98 €	4 273,49 €	2 136,74 €
GREVILLY	618,14 €	407,97 €	203,99 €
FLEURVILLE	9 774,46 €	6 451,14 €	3 225,57 €
LUGNY	14 500,11 €	9 570,07 €	4 785,04 €
MONTBELLET	7 978,80 €	5 266,01 €	2 633,00 €
ST ALBAIN	4 020,75 €	2 653,69 €	1 326,85 €
ST GENGOUX DE SCISSE	7 813,29 €	5 156,77 €	2 578,38 €
VIRE	10 733,89 €	7 084,37 €	3 542,18 €
TOTAL	**75 363,50 €**	**49 739,91 €**	**24 869,96 €**

En 2017, il a été décidé, par solidarité envers ces communes, de verser ce reliquat durant trois ans de manière dégressive, 100% en 2017 puis 66% en 2018 puis 33% en 2019.

Les Impositions Ménages devraient augmenter légèrement cette année en raison de l'instauration de la taxe GEMAPI qui correspond à un produit attendu de 50 000 €. Cette taxe étant intégrée sur la fiche d'imposition de la Taxe d'habitation cela représente une augmentation de TH de 0.24 pp.

3.2 TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Vu l'excellent résultat de fonctionnement réalisé au sein du service ordures ménagères, il a été proposé par la Commission Environnement et validé lors de la commissions finances du 15 février 2018 d'unifier les taux de TEOM pratiqués dans les communes rurales de la CCMT afin de fixer un taux unique pour le zonage « hors Tournus » qui serait celui actuellement appliqué aux communes de l'ex CCT à savoir 7.56%.

4- FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales, instauré en 2012 représente une charge pour la Communauté de Communes et ses communes qui contribuent au fonds sans en bénéficier. Selon l'article 61 du PLF 2018 le montant alloué au FPIC en 2018 sera maintenu au niveau de 2017.

En 2017 avait été choisie d'opter pour une répartition alternative sans s'écarter de plus de 30 % du droit commun :

Répartition libre du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres, sans pouvoir s'écarter de plus de 30 % de la répartition de droit commun. Ventilation du solde entre les communes en fonction de trois

critères : la population, l'écart entre le revenu par habitant des communes et le revenu moyen par habitant de l'ensemble intercommunal, le potentiel fiscal ou financier par habitant au regard de la moyenne.

Ainsi la Communauté de Communes a ainsi prise à sa charge 28 833 € de plus que le montant de droit commun soit 124 943 € en tout.

Pour l'année 2018 il est proposé que l'EPCI prenne à sa charge un montant supplémentaire du FPIC dans les mêmes proportions et selon le même mode de répartition que choisie en 2017.

5- RENFORCEMENT DE LA MUTUALISATION

Depuis le 1er janvier 2016, la mutualisation s'est élargie avec la création au sein de l'intercommunalité d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme composé de la manière suivante :
- une responsable de service qui est l'agent instructeur principal : 1 ETP
- un agent instructeur en continuité du service
- une secrétaire administrative réalisant 3h/semaine

Les modalités de financement du service et de facturation aux communes sont exposées à l'article 10 de la convention de mise à disposition du service commun, lequel dispose que la participation financière des communes pour le fonctionnement de ce service sera calculée de la façon suivante : coût unitaire par acte pondéré selon la catégorie d'acte (facturation semestrielle).

L'acquisition du système d'information géographique (SIG) est également prévue pour 2018.

En effet, depuis mai 2016, la Communauté de Communes du Tournugeois bénéficiait d'un accès à l'outil de cartographie intitulé « WebVilleServer » sous la forme d'un abonnement auprès de la société Géomap-Imagis.
Cet outil a été par la suite élargi à la nouvelle communauté de communes Mâconnais - Tournugeois née de la fusion des communautés de communes du Tournugeois et du Mâconnais-Val de Saône.
Cet outil permet notamment de consulter, mettre à jour, analyser et éditer sous forme de cartes et statistiques les données cartographiques propres à la CCMT.
D'une part « les données de bases » telles que le cadastre, les photos aériennes et les données de l'IGN sont consultables.
D'autre part, avec le concours du prestataire Proxigis qui est en charge du déploiement du Système d'Information Géographique (SIG) de la CCMT, l'outil a aussi permis de mettre en place un observatoire économique avec un suivi de la vacance des locaux d'activités.
D'autres projets, sur les thématiques de la collecte des déchets, la gestion du petit patrimoine et bientôt le PLUi sont en cours.
Le choix par la CCMT de fonctionner sous la forme d'un abonnement a permis de tester l'outil sans engagement, tout en limitant l'investissement.
La communauté de communes se rend compte aujourd'hui que toutes les thématiques sont gérables sur l'outil SIG et diffusable à l'ensemble des agents et élus du territoire. Et nous souhaitons continuer

avec cet outil afin de pouvoir l'enrichir et de le diffuser plus largement aux agents et élus de la CCMT et des communes membres.
Toutefois, la gestion sous forme d'abonnement a des limites en termes de développement d'outils métiers spécifiques et en possibilité de création de comptes utilisateurs et de profils. Nous souhaitons donc investir dans une version dédiée de l'outil afin de bénéficier de la totalité de ses possibilités et de pouvoir le gérer librement.
En plus des possibilités intrinsèques de l'outil, la version dédiée permettra dorénavant :

- De **créer et gérer sans limitation l'ensemble des utilisateurs** et des profils
- D'**ajouter de nouvelles couches** à tout moment et sans limitations.
- De procéder **au développement d'outil métiers** spécifiques sans restriction d'accès au serveur
- D'accéder au service **ArcGis Online** afin de pouvoir entre autre **collecter des données sur le terrain** (tablette ou mobile), de pouvoir réaliser librement des **fenêtres cartographiques** pour site internet afin de diffuser l'information géographique aux partenaires et au grand public.
- De mettre en place des **rapports dynamiques** pour analyser statistiquement les données en plus de la cartographie.
  Coût estimé : 18 000 €

6- PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Définition :

Il s'agit d'un document d'urbanisme dont le territoire d'effet est non plus la commune mais l'intercommunalité. C'est donc un document stratégique qui traduit l'expression d'un projet politique et de développement durable du territoire intercommunal. Il fixe les règles d'usage du sol.

Intérêts d'un PLUI :

- Démarche globale : prise en compte des questionnements et problématiques dépassant ceux de la commune/ Nécessité d'une réflexion de l'urbanisme à l'échelle d'un **bassin de vie**
- Economie d'échelle et mutualisation de l'ingénierie et des moyens financiers : un PLUI pour *n* communes coûte moins cher à la collectivité publique que n PLU
- Réalisation d'un **projet commun** à l'ensemble des communes
- Homogénéisation de l'instruction des actes d'urbanisme
- Bon outil de déclinaison du SCOT : le PLUI assure la déclinaison à la bonne maille des orientations définies dans le SCOT

Son contenu :

- Un rapport de présentation = diagnostic du territoire : correspond à la 1ère phase de l'élaboration
- Un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) = expose la stratégie intercommunale
- Des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) = conditions d'aménagement de certains quartiers/ilots (cas particuliers)
- Le règlement
- Des annexes (plans de zonage, servitudes…)

Par délibération du 28 septembre 2017, la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois a décidé à l'unanimité de poursuivre la démarche d'élaboration du PLUI et a choisi le cabinet Urbicand pour l'élaboration du PLUI.

Coût estimé sur 3 ans : 330 000 € dont 110 000 € pour 2018. Ce projet est subventionné à 20% par l'Etat.

7- FONDS DE CONCOURS AU BENEFICE DES COMMUNES

En 2017, la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois a mis en place un règlement d'attribution pour le fonctionnement d'un fonds de concours destiné à soutenir les projets d'investissement des communes ne relevant pas d'une compétence communautaire.

Ce dispositif a été doté d'une enveloppe de 150 000 € en 2017.

Sur l'exercice 2017, quatre communes avaient bénéficié de fonds de concours en investissement : LA CHAPELLE pour un montant de 20 000 €, LACROST pour un montant de 25 000 €, PRETY pour un montant de 23 981 €, VIRE pour un montant de 22 500 €.

En 2018, l'enveloppe dédiée au fonds de concours d'investissement pourrait être reconduite au moins sur la base de l'année précédente, sous réserve que les finances le permettent.

8- TRES HAUT DEBIT

Conformément aux orientations du schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), le Département a décidé de lancer un projet ambitieux de déploiement du Très haut débit (THD) sur l'ensemble de la Saône-et-Loire.

Par délibération du 28 janvier 2015, le conseil communautaire de la CCT et par délibération du 24 février 2015, le conseil communautaire de la CCMVS ont autorisé la signature d'une convention de partenariat pour le déploiement du réseau départemental à très haut débit de Saône-et-Loire, laquelle prévoit le versement d'une participation financière forfaitaire de 150 euros par habitant du territoire soit 2 496 000 €. Les modalités financière de cette participation sont définit comme suit, 80% de la somme au démarrage des travaux et 20% lors de l'achèvement des travaux.

En conséquence, le projet THD sera inscrit dans le budget 2018 au compte 204133. Le financement nécessitera d'arbitrer entre emprunt et autofinancement dans des proportions qui dépendront de la situation financière de notre collectivité et de sa capacité à lever des concours financiers.

9- CHARGES DE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Parmi les nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales et qui concernent plus particulièrement les établissements publics de plus de 10 000 habitants, il est indiqué que le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport comportant une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Comme beaucoup de collectivités, les charges de personnel constituent un poste de dépenses important. La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur.

En 2018, il est prévu :

- de pourvoir au remplacement de deux départs à la retraite (gestion des déchets)
- d'augmenter le temps de travail de l'agent technique d'entretien général suite à l'extension du territoire (18 heures à 35 heures)
- d'augmenter le temps de travail d'un adjoint d'animation du multi accueil de Viré (réorganisation suite à l'augmentation de l'accueil des enfants (17 à 20 enfants))
- l'embauche d'un agent Instructeur de l'autorisation du droit des sols, à temps complet (mutation de la Ville de Tournus)
- l'embauche d'un agent de prévention des déchets, à temps complet.

Des « pistes » de réduction des dépenses sont mises en œuvre :

- Formation professionnelle : privilégier les formations Cnfpt sur Mâcon, autorisation d'1 formation Cnfpt annuelle
- heures supplémentaires / heures complémentaires : privilégier les récupérations
- suivi des effectifs des enfants (pôle petite enfance) : éviter le sur-effectif d'encadrement
- jours de congés spéciaux : remplacements par un agent polyvalent (multi accueil de Viré - 14 jours)

Ce chapitre budgétaire est impacté par plusieurs dispositifs légaux :

- les incidences liées au « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) issu du déroulement de carrière des agents,
- l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL (part employeur : 28.85% au 01/01/2013 - 30.50% au 01/01/2015 - 30.60 % au 01/01/2016 – 30.65% au 01/01/2017),
- l'augmentation du taux de cotisation à l'IRCANTEC (part employeur: 3.68% au 01/01/2013 - 3.96% au 01/01/2015 - 4.08% au 01/01/2016 - 4,20% au 01/01/2017),
- La Médecine du travail : 0.65% de la masse salariale
- l'application du protocole Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR), mise en œuvre depuis 2016.

En conséquence de quoi, nous prévoyons une évolution à 5.50% % en 2018 par rapport au budgétisé 2017.

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, le tableau et le graphique ci-dessous retracent l'évolution des effectifs depuis 3 ans et des dépenses annuelles de personnel sur une période de 3 ans.

Evolution des effectifs, par catégorie

	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		Au 31/12/2015	
	Catégorie	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP
Titulaires	A	3	2,9	3	2,9	1	0,9
	B	3	3	3	3	5	5
	C	34	24	33	21,7	32	21,5
Non titulaire	C	7	6	4	3,8	5	3,8
Contrat droit privé	C	0	0	0	0	1	1
TOTAL		**47**	**35,9**	**44**	**28,6**	**44**	**32,2**

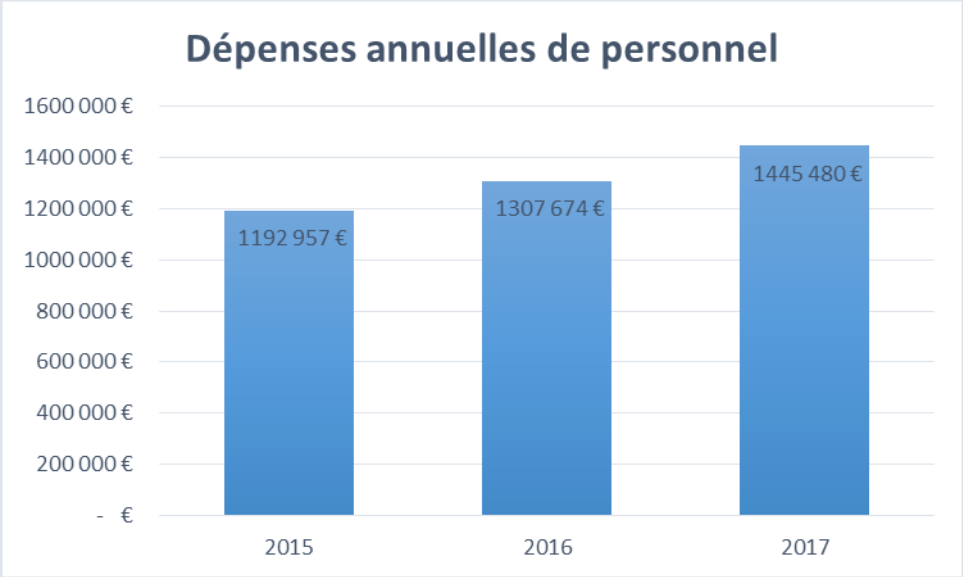

10- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La CCMT souhaiterait renforcer son action en faveur des porteurs de projets et des entreprises afin de faciliter leur parcours de création ou de développement de l'idée jusqu'à l'accompagnement post-installation et en intégrant leur projet personnel (logement, scolarité des enfants, emploi du conjoint...).

A ce titre, il convient de souligner la volonté de poursuivre les partenariats existants avec les chambres consulaires mais également BGE Perspectives et les acteurs de la création d'entreprises.

Pour promouvoir ces partenariat et notamment cette mission d'accompagnement, la Communauté de Communes envisage de :

- créer une communication (plaquette de communication,….) dédiée à ce service. L'enjeu est de diffuser l'image d'un territoire, terre d'entrepreneurs.

Coût estimé : 5 000 €

- mettre en place une enveloppe financière dédiée à l'aide à l'immobilier d'entreprise.

En effet, pour rendre le territoire attractif, il faut aussi proposer des actions incitatives. Ce point de vue peut trouver une déclinaison concrète en termes d'aide financière. Ainsi, la Communauté de communes souhaiterait faciliter l'accès des entreprises à l'immobilier. Coût estimé : 25 000 € + 2 000 € d'actions de promotion

Pour rappel, la loi NOTRe du 7 août 2015 a confié à la Région la compétence exclusive en matière de développement économique. En revanche, l'intervention sur l'immobilier d'entreprises reste une compétence du bloc intercommunal et communal. Article 1511-3 du CGCT modifié par l'article 3 de la loi NOTRe : « les communes et les EPCI à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles ».
Toutefois il s'avère nécessaire qu'une convention soit établie entre la communauté de communes et la région Bourgogne Franche - Comté. Cette dernière autorise la région à intervenir en complémentarité du financement de la CC auprès de projets immobiliers portés par les entreprises et définit les conditions dans lesquelles a lieu cette intervention. Ne sont concernés que les TPE-PME dont l'activité est commerciale, artisanale, industrielle ou de service, dont l'effectif est de moins de 250 salariés, et dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas les 50 M €.

11- TOURISME

Actions directes en fonctionnement :

Subvention d'équilibre en faveur de l'Office de Tourisme de 235 115 € détaillée en 7 850 € pour les actions et 227 675 €pour les frais de fixes de gestion courantes.

Agenda des manifestations 2018 : action pilotée par l'OT. Création graphique et impression pris en charge par la CCMT

Coût : Claire MONNARD 1 656 € + Le village créatif 5 451 €

Renouvellement des panneaux de promotion touristique sur les autoroutes APRR

Ces panneaux dit nouvelle génération se présentent sous la forme de totem vertical avec une nouvelle charte graphique. Deux couples de panneaux ont été prévus sur la RD 906 Tournus-Mâcon pour promouvoir le territoire : TOURNUS abbaye et BRANCION château
3 autres couples de panneaux sont pris en charge directement par le Département sur le même tronçon autoroutier.
Le coût total de l'opération s'élève à 50 000 € HT soit 60 000 € TTC. 55 % est pris en charge par le Département de Saône-et-Loire. Il restera donc à la charge de la CCMT 45% : 27 000 € TTC soit 13 500 € TTC le couple de panneaux.

Coût : 27 000 € (attention : imputation en fonctionnement au chapitre 65)

Chemins de randonnée :

Ingénierie pour réaliser l'état des lieux des chemins de randonnée et leur signalétique sur l'ensemble du territoire : 10 000 €
Entretien et signalétique des chemins de randonnées : 20 000 €

Actions directes en investissement :

L'office de tourisme du Mâconnais-Tournugeois occupe depuis près de 10 ans à Tournus des locaux qui ne correspondent ni aux standards en termes d'accueil des visiteurs, ni aux conditions de travail nécessaires pour l'équipe permanente de l'Office, équipe qui s'est de plus agrandie avec la fusion des deux Offices de tourisme. La Communauté de Communes prend en charge le loyer du local actuellement loué, aucune demande de la part de la Collectivité pour obtenir des travaux de rénovation et mettre en sécurité le personnel et les visiteurs n'a été acceptée par le bailleur.
Aussi, la vente d'un local situé au pied de l'abbatiale s'est révélée être une opportunité intéressante pour y installer un accueil touristique. Cet emplacement est à privilégier compte tenu de la fréquentation qui s'y concentre : tous les territoires placent les bureaux principaux de leur Office de tourisme à proximité des lieux de visite les plus fréquentés.

Proposant une surface d'accueil de plein pied de plus de 230 m², et des surfaces supplémentaires pour les réunions, bureaux et restauration des employés (100 m²), il peut permettre au territoire de franchir un cap en termes de promotion du territoire du Mâconnais Tournugeois, de ses producteurs, et de développement des activités commerciales (produits dérivés, productions locales, expositions, animations…).

L'effort sera également marqué en matière de scénographie et d'ambiance, d'usage des outils numériques, de mise en valeur des producteurs et des prestataires touristiques, et sur le développement de nouvelles fonctions d'accueil (accès wifi, espace détente, consignes, expositions et animations temporaires etc…).

Au-delà de la création d'un accueil touristique, c'est toute la possibilité de créer des pôles complémentaires, les sites de Tournus et Fleurville seraient ainsi situés au nord et au sud du territoire.

. Acquisition des nouveaux locaux de l'office de Tourisme (Local, Fonds de commerce, frais de notaire) : 277 000 €

- Travaux d'aménagement du local : 300 000 € avec une demande subvention s'élevant à 80% du montant des travaux 240 000 €

BIVB - Cité des vins à Mâcon : Le projet consiste en la création d'une cité des Vins sur 3 sites : Chablis, Beaune et Mâcon, l'objectif est de proposer aux touristes un lieu dédié à la mise en valeur des vignobles du territoire au travers de visite, d'animations, d'ateliers, dégustations…
Montant proposé de participation au projet 60 000 € sur les 100 000 € sollicités.
Soit un Total de : 696 222 €

13- GESTION DES DECHETS

En 2017, les dépenses relatives à la collecte et au traitement des déchets (1 756 064,89 €) sont inférieures aux recettes issues de la TEOM cumulées aux dotations et participations ainsi qu'aux autres recettes de fonctionnement telles que la redevance spéciale ou encore les ventes de matériaux (2 197 161,81 €). Le service de gestion des déchets génère ainsi un excédent de fonctionnement de 441 096,92 €

- Pour 2018, l'augmentation par le SMET du tarif « adhérents » correspond à l'évolution de l'inflation 1% soit 82,82 € HT (hors TGAP) la tonne.

- Renouvellement de contenants de collecte : achat de bacs supplémentaires destinés à la vente aux usagers dans le cadre d'une régie de recettes intercommunale (vente à prix coûtant) : 3 430 €

- Acquisition d'un local de stockage des déchets ménagers spéciaux – Déchetterie de Tournus : 5 688 €

- Fabrication d'un garde-corps devant benne carton déchetterie de Tournus : 4 632 €

- Acquisition d'une benne amovible avec toit coulissant pour collecte des emballages et papiers : 7 260 €

- Remplacement de 7 colonnes de tri simple crochet sur le territoire du Tournugeois qui vont être réformées en raison de leur dégradation liée à la vétusté : 11 000 €

- Remplacement de 6 colonnes de tri « Kinsshofer » sur le territoire Mâconnais Val de Saône qui vont être réformées en raison de leur dégradation liée à la vétusté : 10 000 €

- Conception et impression d'adhésifs de consignes de tri à apposer sur les bacs (1300 unités) : 2 620 €

- Opération de maintenance sur mâts luminaire de la déchetterie de Péronne : 525 €

- Maintenance véhicule polybenne pour vidange et révision de la grue : 3 056 €

Dans ce cadre, les actions ciblées conduites cette année seront :

- Poursuite du programme local de prévention des déchets sur la thématique compostage à travers la diffusion de composteurs individuels et l'intensification du développement des placettes de compostage de village, hameau, en pied d'immeuble… Il convient de prévoir de compléter le stock de composteurs (24 actuels) destiné à la vente aux particuliers. Cela représente la somme de 765 € (15 composteurs x 60 €).

- Dans le cadre de la réduction des bios déchets présentés à la collecte et en complément du compostage individuel, il convient de rappeler que l'opération poules et poulaillers a été une franche réussite l'année 2017 : 39 « kit poulailler » vendus. Il est proposé de renouveler l'opération sous une forme différente. Il s'agira de ne commercialiser que les poulaillers et de laisser aux foyers le soin d'acquérir leurs propres poules. L'enveloppe budgétaire destinée à la réalisation de cette action inscrite dans le PLPD, est estimée à 3 650 € (146 € X 25).

Soit un Total de : 51 861 €

14- EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS DE PROXIMITE

La vérification périodique annuelle de tous les équipements sportifs ou de loisirs qui ont été implantés sur le territoire sera réalisée par un organisme agrée dans le 1er semestre 2018. Le maintien du respect des normes de sécurité de ces équipements nécessite des travaux de maintenance à réaliser dans les plus brefs délais pour un montant estimatif de 4 200 €

15- ESPACE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL

Les dépenses relatives au fonctionnement de l'espace aquatique intercommunal sont nettement supérieures aux recettes. C'est ainsi que la piscine a généré ***en 2016***[1] *un déficit de fonctionnement de 141 423,98 € (188 328,84 € de charges et 46 904,86 € de recettes),* ***en 2017****, un déficit de fonctionnement de 104 556,27 € (156 187,99 € de charges et 51 631,72 € de recettes).*

Pour l'année 2018, les dépenses prévues sont les suivantes :

- Le nettoyage et la révision complète des bassins : **8 000 €**

- Remise en état des pompes de filtration et de jeux : **5 816 €**

- Le renouvellement de matériel pédagogique utilisé dans le cadre des séances d'apprentissage de la natation par les scolaires : **438 €**

- Produits pour le traitement de l'eau : **6 200 €**

- Acquisition d'une sonde Chlore organique : **1 700 €**

Soit un Total de : **22 154 €**

16- SPANC service public d'assainissement non collectif

Par délibération du 04/06/15, le Conseil Communautaire de la CCT a décidé d'attribuer le marché à Suez Eaux France(marché à bons de commande passé pour une durée de 12 mois à compter de la date de notification, renouvelable par tacite reconduction).

La compétence Assainissement Non Collectif étant une compétence optionnelle, celle-ci est exercée telle qu'elle l'était avant fusion des EPCI. S'agissant d'une compétence optionnelle, l'intercommunalité dispose d'un délai de deux ans à compter du 1er janvier 2017 pour se prononcer sur son élargissement à l'ensemble du territoire. Cependant, le marché passé avec Suez arrivant à terme en juin 2018 il convient que l'EPCI se prononce sur son élargissement dans le début du premier semestre 2018.

En conséquence une enveloppe supplémentaire de **800 €** est prévue pour la passation éventuelle d'un marché d'appel d'offre.

[1] Hors frais financiers et amortissements.

17 – PETITE ENFANCE

Pour l'année 2018 les actions envisagées sont les suivantes :

Multi accueil de viré :

- Volets roulants et porte-secours : 6 935 €

- Aménagement du bureau administratif : 2 030 €

- Achat d'un meuble d'accueil : 700 €

- Réfection des peintures de la pièce centrale : 5 460 €

- Insonorisation de la nouvelle salle de jeux dans l'extension : 10 000 €

- Changement de l'éclairage existant : 1 100 €

Relais d'Assistante Maternelle

- Acquisition d'une structure motricité : 1 750 €

Micro crèche de Cruzille

Mise en sécurité des murs de la cour : 4 000 €

Soit un Total de : 31975 €

18- ADMINISTRATION GENERALE

Pour l'année 2018, les actions envisagées sont les suivantes :

- Acquisition par la Communauté de Communes de matériel informatique :

En 2017, la communauté de communes a fait réaliser un audit du matériel informatique de l'ensemble des services. C'est audit a révélé l'existence de nombreux problèmes et disfonctionnements. Peu de sécurité, antivirus, pas de réelle sauvegarde, versions de logiciels hétérogène. C'est pourquoi une ligne est prévue pour le remplacement de notre matériel informatique. Coût estimé 35 000 €

- Travaux de mise aux normes de l'assainissement de l'aire des gens du voyage : 60 000 €

- Acquisition de mobilier en complément du mobilier existant (Tables et chaises pliantes pour salle de réunion à Fleurville : 1 350 €

- Acquisition d'un tracteur tondeuse autoportée Kubota multifonction avec accessoires (broyeur d'herbes, bac de ramassage 5208 €) total : 26 436 €

- Acquisition de divers outils technique (transpalette, échelle, tronçonneuse, remorque…) : 3 190 €

- Acquisition d'un véhicule utilitaire supplémentaire à destination du service technique qui a vocation à se déplacer sur le territoire de la Communauté de Communes afin d'effectuer divers travaux de maintenance. Le véhicule jusqu'alors utilisé pour ce service était mis à disposition par la commune de BISSY-LA-MACONNAISE qui n'a pas souhaité renouveler cette coopération en 2018 : 10 786 €

- nettoyage de sols et des murs et réfection des peintures et plâtres d'un appartement de la maison Berry : 6 000 €

Soit un Total de : 142 762 €

19- ADMINISTRATION GENERALE-COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été validée par la commission du 14 février. Elle se traduit par la définition de 4 objectifs à poursuivre et la mise en œuvre de moyens à mettre en place progressivement pour développer la communication de la CCMT. Ces objectifs visent à valoriser et accompagner les actions menées par les services, à promouvoir l'image de la CC et les acteurs de son territoire, à développer l'échange et la concertation entre les élus et les citoyens et à améliorer les échanges internes entre les agents communaux et communautaires et les élus afin de renforcer l'efficacité de l'action publique menée par la CCMT.

La mise en œuvre progressive de cette stratégie comprend en 2018 le plan d'action suivant :

1. L'urgence porte, tout d'abord, sur le déploiement de la nouvelle identité visuelle de la CCMT créée en 2017 sur son patrimoine :

    - Modification des enseignes sur les bâtiments communautaires Pépi't + CCMT sur le site du Pas Fleury. Les enseignes comportent les anciens logos de la CC du Tournugeois et de la Région Bourgogne. La commission communication a souhaité qu'il soit rajouté sur l'enseigne de la Pépi't la mention « Pépinière d'entreprises du Mâconnais-Tournugeois ».
      Coût estimé pour leur remplacement : 1 500 € (le prix comprend la location d'une nacelle).

    - Flocage des vitreries ou pose d'autocollants (voir remplacement des petits panneaux existants) sur les autres structures communautaires estampillées avec les anciens logos
      Les sites concernés sont principalement les équipements sportifs et les structures de la petite enfance : piscine, dojo, multi accueil, micro crèche, ram, plan d'eau, terrains multisports etc.
      Coût estimé : 1 500 €

    - Pose d'une enseigne sur la devanture du bâtiment communautaire de Fleurville visible depuis la RN6
      Coût estimé : 1 000 €

2. Le déploiement de l'identité visuelle de la CCMT sur les véhicules roulants :
    - Flocage des véhicules des services techniques (2 utilitaires + 3 BOM).
      Coût estimé : 3 000 €

3. Le déploiement visuel de la CCMT sur la voirie et le site du Pas Fleury :

La CC et sa pépinière d'entreprises accueillent quotidiennement du public. En tant qu'administration publique, les services de la CC doivent nécessairement être identifiés sur la voirie et à l'entrée du site du Pas Fleury.

- Signalétique directionnelle voirie de la CC/Pépi't

Avant tout investissement, une réflexion sur la signalétique directionnelle du site Pas Fleury doit être menée en amont :

Cette réflexion part des constats suivants :

- A ce jour, un seul panneau directionnel existe indiquant « La Pépi't et CC du tournugeois » (situé 50 mètres après Le Rempart, en direction de Mâcon). Ce panneau est mal identifié et son positionnement est trop éloigné pour que les automobilistes localisent clairement les bâtiments communautaires et le site du Pas fleury.
- En outre, la CC n'est pas indiquée dans les deux sens de circulation (Chalon/Mâcon). Les propositions de jalonnement émises lors de la création des locaux communautaires en 2014 avaient été refusées par le Département sans qu'il ne soit proposé de solutions alternatives par ce dernier.
- La CC n'est pas non plus identifiée à l'entrée du site du Pas Fleury. Cependant, il parait difficile de placer un nouveau panneau à cette entrée, sans prendre le temps d'une réflexion pour réorganiser l'ensemble de la signalétique existante. Par manque de place et besoin de visibilité, on constate d'ailleurs qu'il commence à se développer une certaine pose anarchique de panneaux à cet endroit qui rend l'ensemble peu harmonieux et de ce fait peu lisible.

C'est pourquoi, il serait opportun d'étudier en amont dans le cadre d'un groupe de travail, rassemblant élus communautaires, élus et agents de la ville, et entreprises implantées sur le site, une solution commune - qui bénéficierait à tous - pour améliorer : d'une part, la signalisation directionnelle de la ZA du Pas Fleury sur la voirie, d'autre part, la signalétique d'accueil à l'entrée du site et, enfin, la circulation interne à la zone.

Coût estimé à 4 000 € TTC (en privilégiant le recyclage des panneaux existants dans la mesure du possible et la pose de signalétique d'intérêt local mise en place par la Ville).

4. Afin de répondre à ses objectifs de communication, la Communauté de Communes doit aussi nécessairement se doter d'outils généraux de com' :
   - Site Internet : sa mise en ligne a été effectuée le 22 février 2018.

   Coût : 4 800 €

   + des frais de fonctionnement : formation site 360 €, location nom de domaine 48 €, hébergement site 120 €, forfait maintenance (3h/an) 216 €, sauvegarde hebdomadaire et restauration données 8 semaines : 180 € TTC/an (pour un montant total : 924 € TTC)

   Des subventions des éco organismes sont escomptées.

Il est proposé à l'assemblée de fixer en 2018, une enveloppe supplémentaire destinée au développement du site : création d'une newsletter, d'un 3ème extranet dédié aux échanges parents et structures petite enfance, télé-déclaration taxe de séjour…

Coût estimé : 1 000 €

- Renouvèlement d'une banque de photos.

Ce point a été brièvement évoqué en commission communication.

Coût estimé : 2 500 €

5. Afin d'être plus visible dans l'attribution de ses subventions et fonds de concours, il est apparu nécessaire d'acquérir du matériel pour les manifestations et a fortiori pour les inaugurations et autres cérémonies officielles.
   - Matériels de manifestations : oriflammes, kakemonos, fanions, bâches…à l'effigie de la CCMT + grilles d'exposition, pupitre, sono+micro, barnum…

   Coût estimé : 6 000 €

6. Dans le cadre de ses actions de com' menées en interne pour des publications diverses, il est nécessaire de prévoir une enveloppe budgétaire pour des frais divers d'impression : Bulletin intercommunal, flyers, création d'un livret des services à destination des habitants, papier en-tête pour la petite enfance, plaquette (promotion des zones d'activités…)…

   Coût estimé : 7 500 €

Soit un Total de : 32 800 €

20- BUDGETS ANNEXES : INVESTISSEMENTS 2018

20.1 Budget Lotissement industriel de Lacrost

Vente du terrain à M. Dessartine :

Le 2 novembre 2017 le conseil communautaire a accepté de céder 2 800 m² de terrain situés sur la parcelle cadastrale AE n°102 de la zone de Lacrost à M. Dessartine à 6.50 € le m² soit 19 455,33 € TTC.

Travaux de viabilisation : Les terrains de la zone de Lacrost ne sont pas tous raccordés au réseau d'eau assainissement et réseau électrique. Des travaux sont à prévoir pour environ : 25 000 € TTC

Acquisition des terrains de la Zone de Prety : 55 625 €

Vente des terrains de Prety : 35 000 €

20.2 Budget zone de l'Ecarlate

Pas de travaux ou de ventes prévues sur ce budget

20.3 Budget pépinière

Les projets d'investissement sont les suivants :

1. Pose de 3 totems de la Pépi't sur le site du Pas Fleury

Prévus en 2017, leur pose a été reportée en 2018 en raison du manque de disponibilité des agents des services techniques de la Ville et de la CC. Ces trois totems renseignent le nom des entreprises installées dans les bureaux et ateliers de la Pépi't. Ils sont nécessaires pour la visibilité des entreprises et la bonne circulation des transporteurs, usagers et consommateurs qui transitent quotidiennement sur le site.

Le coût estimé de leur pose par une entreprise s'élève à 4 000 €

2. Signalisation des entreprises installées ou en domiciliation sur le site de Fleurville :

La commission communication propose l'adjonction de lames au totem de l'office de Tourisme (dans la mesure du possible).

Coût estimé : 2 830 € (prix basé sur le coût d'un totem de la Pépi't).

3. Etudes de faisabilité

En termes de développement économique, les objectifs affichés de la CCMT sont de répondre favorablement aux entreprises et aux entrepreneurs désireux de s'implanter ou de se développer sur le territoire. Mais le constat principal de la CC est le manque d'adéquation entre l'offre immobilière et foncière et la demande.

Ce constat étant partagé par les élus communautaires, la communauté de communes souhaiterait lancer en 2018 une étude stratégique composé de deux lots :

- LOT 1 : Opportunité d'un hôtel Entreprise Coût estimé : 39 000 €

La mise en oeuvre d'une stratégie foncière et immobilière serait pour la CCMT de nature à mieux répondre aux demandes des porteurs de projets favorables à une installation sur le territoire. La solution type hôtel d'entreprise permettrait un hébergement adéquat et serait un maillon aval de la Pépi't : pépinière d'entreprises. La demande des entreprises en sortie de pépinière rend opportun le développement d'un tel outil d'hébergement.

- LOT 2 : Attractivité d'un espace co-working à Fleurville Coût estimé : 9 600 €

Dont 30% de subvention possible de la Caisse des dépôts soit 14 580 € pour les deux lots

Suite à la fusion des communautés de communes au 1er janvier 2017, un bâtiment situé le long de la RD 906 sur la commune de Fleurville est disponible. La mise en place d'un espace de co-working pour les indépendants du territoire, mais aussi les télétravailleurs, les commerciaux, travailleurs de passages, les startups est une piste de développement. En effet, la mise en place d'un tel espace répond aux nouveaux besoins des salariés et entreprises à savoir la flexibilité, la collaboration…

4. Isolation phonique bureau pépinière Coût estimé : 10 000 €

Depuis 3 ans, date d'ouverture de La Pépi't, les entreprises hébergées signalent la mauvaise isolation acoustique de leur bureau. Il apparaît important de traiter ce dysfonctionnement dans des délais raisonnables afin que les entreprises soient accueillies dans de bonnes conditions de travail.

5. Clim réversible atelier 6 Coût estimé : 21 000 €

L'entreprise TWO DUDES arrivée dans les locaux en avril 2017 loue actuellement au sein de La Pépi't l'atelier n°6 et une partie du sous-sol.

Afin d'optimiser l'organisation de son entreprise, les gérants souhaiteraient occuper un deuxième atelier jouxtant celui qu'ils occupent afin de libérer la partie sous-sol appartenant à la Communauté de

Communes. Toutefois ils ne loueront le deuxième atelier que si la climatisation réversible est mise en place. Le coût de l'installation de la climatisation sera répercuté sur le loyer de l'entreprise soit 116 €/mois supplémentaire.

Pourquoi mettre en place cette climatisation réversible :

1) Les conditions de travail :

Estimation de la température dans les ateliers l'hiver: 2°C : le travail est donc impossible s'il s'agit d'ateliers de production. Le stockage reste possible mais il ne s'agit pas de la majorité des créateurs d'entreprises. Par ailleurs le but d'une pépinière d'entreprises est de la faire vivre. Aussi des ateliers de stockage ne permettront pas réellement cette animation, vitalité économique.

L'été, la température monte jusqu'à 35-39°C. Le travail à la chaleur n'a pas de définition réglementaire. Toutefois le travail pour des températures > 30° pour une activité sédentaire, et 28° pour un travail nécessitant une activité physique, peut être considéré comme du travail à la chaleur avec les risques que comporte un bilan thermique positif pour l'organisme.

Et selon la règlementation : « Le maître d'ouvrage se conforme à certaines règles relatives à l'aménagement des locaux de travail. Ainsi, les équipements et caractéristiques des locaux de travail sont conçus de manière à permettre l'adaptation de la température à l'organisme humain pendant le temps de travail, compte tenu des méthodes de travail et des contraintes physiques supportées par les travailleurs ». Or des entreprises installés à la Pépi't travaillant dans le domaine alimentaire ne respectent pas les conditions de stockage demandées. Pour cela la CCMT a dû lui louer une partie du sous-sol destinée au préalable aux services techniques de la CCMT (stockage de poubelles, de composteurs…).

L'achat d'une chambre froide par les entreprises n'étant pas subventionné, il apparaît difficile au vu du coût pour un créateur d'investir dans un tel matériel sans une aide de la part de la collectivité.

Par ailleurs, des produits inflammables de type white spirit, acétone, peintures, utilisés dans les métiers du bâtiment seront exposés aux risques que les bidons explosent. Il devrait être envisagé des aérations (fenêtres, velux…)

2) Une dégradation des ateliers par les entreprises hébergées pour mettre en place leur propre climatisation est à envisager.

3) La mise en place de la climatisation réversible par les entreprises hébergées augmentera leur partie investissement alors que les pépinières ont vocation (en plus des services et de l'accompagnement) à aider au démarrage d'activité et réduire les coûts des entreprises nouvelles

4) Dans les pépinières nous sommes sur des locations temporaires, donc les entreprises ne vont pas investir dans un système de climatisation alors qu'elles ne restent que de 1 à 3 ans. Le retour sur investissement est trop faible.

Soit un total de : 71 850 €